

L'ŒUVRE D'ORIENT

(Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

20 Rue du Regard
75006 Paris
SIREN : 784 286 007

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017



JÉGARD

LEO JÉGARD & ASSOCIES

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLEANS
94120 FONTENAY SOUS BOIS
TEL. : 01 48 73 69 91 – FAX. : 01 48 75 40 43
bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

L'ŒUVRE D'ORIENT

(Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

20 Rue du Regard
75006 Paris
SIREN : 784 286 007

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'Œuvre d'Orient relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

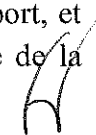
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La détermination des fonds dédiés.
- L'évaluation des placements financiers au 31.12.2017 et les dépréciations afférentes comptabilisées.

Nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note page 11 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 mai 2018.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

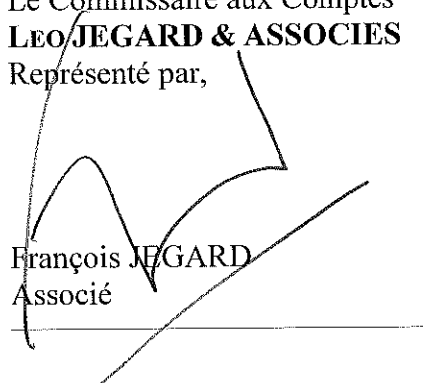
d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 8 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES

Représenté par,



François JEGARD
Associé

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017			01/01/2016 au 31/12/2016
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	16 971,80	15 717,63	1 254,17	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	63 012,12	63 012,12		5 312,11
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	319 416,60	195 315,51	124 101,09	108 921,41
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	123 223,30		123 223,30	123 223,30
Prêts	421 400,00		421 400,00	421 400,00
Autres immobilisations financières	76,00		76,00	576,00
TOTAL (I)	944 099,82	274 045,26	670 054,56	659 432,82
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	35 953,36		35 953,36	
Avances et acomptes versés sur commandes	749,50		749,50	
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés				
Autres	782 106,54		782 106,54	36 500,38
Valeurs mobilières de placement	8 313 326,57	43 169,79	8 270 156,78	10 031 639,73
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 277 597,26		3 277 597,26	5 039 950,76
Charges constatées d'avance (3)	79 362,68		79 362,68	371 725,11
TOTAL (III)	12 489 095,91	43 169,79	12 445 926,12	15 479 815,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)	14 622,12		14 622,12	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 447 817,85	317 215,05	13 130 602,80	16 139 248,80
1) Dont droit au bail				
2) Dont à moins d'un an (brut)				
3) Dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	21 961,16	21 961,16
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 000 000,00	9 241 731,07
Report à nouveau	1 402 611,45	867 471,46
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-121 499,49	-4 706 591,08
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	5 303 073,12	5 424 572,61
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge	14 622,12	
TOTAL (III)	14 622,12	
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	41 392,22	137 668,00
Sur autres ressources	5 870 246,28	5 386 670,24
TOTAL (IV)	5 911 638,50	5 524 338,24
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 851,25	3 969,16
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	526 733,31	445 845,55
Dettes fiscales et sociales	314 549,45	257 059,46
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 040 076,10	4 483 463,78
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	1 885 210,11	5 190 337,95
Ecart de conversion passif (VI)	16 058,95	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 130 602,80	16 139 248,80
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	1 885 210,11	5 190 337,95
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0,13	0,13
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Ventes de marchandises	12 948,10	
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	608 868,44	838 668,00
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	26 396,59	13 409,28
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	17 505 405,20	16 881 578,01
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	18 153 618,33	17 733 655,29
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	40 045,92	4 612,80
Variation de stocks de marchandises	-35 953,36	
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	2 198 584,01	1 738 910,73
Impôts, taxes et versements assimilés	69 509,78	71 609,19
Salaires et traitements	873 712,27	771 621,40
Charges sociales	419 933,26	326 640,66
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	29 062,24	33 592,13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	14 507 996,19	19 412 759,86
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	18 102 890,31	22 359 746,77
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	50 728,02	-4 626 091,48
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	163 391,34	587 893,35
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	69 643,21	82 386,72
Différences positives de change	233,19	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	145 486,73	93 430,37
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	378 754,47	763 710,44
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	57 791,91	69 643,21
Intérêts et charges assimilées	15 244,19	20 573,28
Différences négatives de change	5 358,54	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 793,77	49 345,34
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	103 188,41	139 561,83
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	275 566,06	624 148,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	35 821,89	1 480,73
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	35 821,89	1 480,73

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	24 403,20	970,64
Sur opérations en capital		852,27
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	24 403,20	1 822,91
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	11 418,69	-342,18
Impôt sur les bénéfices	71 912,00	17 386,00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	265 800,77	-4 019 671,05
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	5 524 338,24	4 837 418,21
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	5 911 638,50	5 524 338,24
TOTAL DES PRODUITS	24 092 532,93	23 336 264,67
TOTAL DES CHARGES	24 214 032,42	28 042 855,75
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-121 499,49	-4 706 591,08
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	-121 499,49	-4 706 591,08
Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de		
	11 418,69	-342,18

PREAMBULE - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le 31 décembre 2017 a une durée de 12 mois, l'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont présentés sous forme de liste avec la comparaison de l'exercice précédent.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 13 130 602,80 euros.

Le résultat net comptable est déficitaire de 121.499.49 euros.

Au cours de l'exercice l'Association a alloué des aides pour la somme de 8 232 363,37 euros contre 12 383 280,70 euros pour l'exercice précédent. Ces aides sont enregistrées en charges.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17 mai 2018 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis dans le respect des dispositions réglementaires du règlement CRC 99-01 du 16 février 1999, modifié ou complété par le CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, le CRC 2004-06 du 23 novembre 2004, le CRC 2005-09 du 3 novembre 2015 et le CRC 2008-12 du 7 mai 2008, et conformément aux règlements de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application de ces règlements l'association a choisi la méthode prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement), et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Site internet :

Le site internet de l'association est un site « actif » car il participe aux systèmes d'information de l'association et permet les paiements en ligne des donateurs.

Les dépenses de développement du site internet de l'association ont été comptabilisées à l'actif et sont amorties sur une durée de douze mois.

La méthode de comptabilisation à l'actif pour les sites actifs est la méthode préférentielle, avis du CNC 2003-11.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat (y compris droits de douane et taxes récupérables ou non, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement), et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Il n'a pas été possible de décomposer les biens figurant à l'actif. La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée d'usage.

Immobilisations financières – Participations et autres titres immobilisés :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement – Titres divers en portefeuille :

Ces titres sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les cessions sont évaluées selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

Fonds dédiés :

Les dons attribués sont affectés en totalité au projet individuel concerné et sont versés à 100% à ces projets.

Les dons thématiques ne concernent pas de projet individuel. Ils concernent un pays dans son ensemble. Ils font l'objet d'une retenue à la source de 15% qui est enregistrée dans les dons généraux. Les 85% restant sont versés à des projets dans les pays concernés.

Les subventions concernent des projets individuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Valeurs brutes en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Durée d'amort.
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions brevets, droits similaires					
Logiciels informatiques	15 543,80	1 428,00		16 971,80	1 et 2 ans
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Fichiers donateurs	11 960,00			11 960,00	1 an
Site Internet	51 052,12			51 052,12	1 an
TOTAL	78 555,92	1 428,00		79 983,92	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Valeurs brutes en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Durée d'amort.
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Installations et agencements					
Installations techniques, matériels					
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales	33 000,50			33 000,50	10, 5 et 3 ans
Matériels de transport	22 251,26	16 450,00		38 701,26	5 ans
Mat. Bureau, informatique, mobilier	225 408,86	22 305,98		247 714,84	10, 5 et 3 ans
Immobilisations corporelles en-cours					
TOTAL	280 660,62	38 755,98		319 416,60	

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Provision
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés					
College stanislas	304,90			304,90	NEANT
Cité du souvenir	2 545,18			2 545,18	NEANT
Foyer pour tous	120 373,22			120 373,22	NEANT
Prêts					
Au personnel	21 400,00			21 400,00	NEANT
A pluralisme et culture	50 000,00			50 000,00	NEANT
Aux chaldéens	350 000,00			350 000,00	NEANT
Autres immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements	576,00		500,00	76,00	NEANT
TOTAL	545 199,30		500,00	544 699,30	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Amortis en début d'exercice	Dotations	Reprises	Amortis en fin d'exercice
Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions brevets, droits similaires				
Logiciels informatiques	15 543,80	173,83		15 717,63
Logiciel SAGESS				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Fichiers donateurs	11 960,00			11 960,00
Site Internet	45 740,01	5 312,11		51 052,12
Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales	16 600,72	2 240,99		18 841,71
Matériels de transport	1 124,92	4 559,92		5 684,84
Matériels de bureau et informatique, mobilier	154 013,57	16 775,39		170 788,96
Immobilisations corporelles en-cours				
TOTAL	244 983,02	29 062,24		274 045,26

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT INSCRITES AU BILAN

Nature	Valeurs comptables	Valeurs actuelles	Plus values latentes	Moins values latentes
Bnp valeurs soc.immobilières	500 038,00	479 742,34		20 295,66
Bnp titres mandat 813 58	2 516 895,29	2 608 993,49	92 098,20	
Nsm	483 658,58	488 725,91	5 067,33	
Placements monétaires	1 000 000,13	1 081 716,00	81 715,87	
Bons de capitalisation	3 812 734,57	3 812 734,57		
TOTAL	8 313 326,57	8 471 912,31	178 881,40	20 295,66

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature de la provision	Valeurs au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement				
Bnp valeurs soc.immobilières	34 895,70	20 295,66	34 895,70	20 295,66
Bnp titres mandat 813 58	32 011,49	21 164,18	32 011,49	21 164,18
Nsm	2 736,02	1 709,95	2 736,02	1 709,95
TOTAL	69 643,21	43 169,79	69 643,21	43 169,79

ACTIF - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	421 400,00		421 400,00
	Autres immobilisations financières	76,00		76,00
Actif circulant	Usagers			
	Usagers douteux			
	Personnel	47,14	47,14	
	Organismes sociaux	23 082,65	23 082,65	
	Impôts et taxes			
	Groupes et associés			
	Débiteurs divers	758 976,75	758 976,75	
	Charges constatées d'avance	79 362,68	79 362,68	
TOTAL		1 282 945,22	861 469,22	421 476,00
Renvois	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Prêts remboursés en cours d'exercice			

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017****COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS ET VARIATION**

Libellés	Solde en début d'exercice	Augment.	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation avec droit de reprise				
Fonds associatifs sans droit de reprise	21 961,16			21 961,16
Fondations à l'œuvre				
Fondations de messes				
Ecart de réévaluation sans droit de reprise				
Réserves				
Générale	3 500 000,00	500 000,00		4 000 000,00
Publications				
Projets associatifs	5 741 731,07		5 741 731,07	
Report à nouveau	867 471,46	535 139,99		1 402 611,45
Résultat net comptable	-4 706 591,08	4 706 591,08	121 499,49	-121 499,49
Provisions réglementées				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	5 424 572,61	5 741 731,07	5 863 230,56	5 303 073,12

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES ET VARIATION

Ressources dédiées	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources dédiées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fondations œuvres ecclésiastiques				
Fondations à l'œuvre		77 720,00	77 720,00	
Dons attribués	1 948 169,67	2 549 402,04	3 584 276,19	2 983 043,82
Dons thématiques	2 439 362,10	1 590 489,01	1 604 919,73	2 453 792,82
Legs et donations		19 593,66	19 593,66	
Œuvres ecclésiastiques	902 714,47	1 330 858,00	765 129,17	336 985,64
Engagement œuvres ecclésiastiques	96 424,00			96 424,00
TOTAL	5 386 670,24	5 568 062,71	6 051 638,75	5 870 246,28

VARIATION DES FONDS DEDIES**-483 576,04**

1°) Les Fondations œuvres ecclésiastiques et les Fondations à l'œuvre :

Elles sont reversées intégralement au FONDS DE L'ŒUVRE D'ORIENT, dans un compte ouvert à son nom. Au 31 décembre 2017 ce compte figurait au Passif du bilan pour la somme de 158 024,00 euros.

Les legs et successions sont gérés et encaissés par le FONDS DE L'ŒUVRE D'ORIENT.

Les sommes encaissées directement par l'Association ŒUVRE D'ORIENT sont inscrites en produits tout au long des encaissements, et sont enregistrées en charges une fois par an en fin d'année, par l'intermédiaire d'un

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**

compte ouvert au nom du FONDS DE L'ŒUVRE D'ORIENT. Le solde de ce compte, inscrit à l'Actif du bilan au 31 décembre 2017, s'élevait à la somme de 199 569,36 euros.

2°) Dons Thématiques :

Les fonds restant à engager à la clôture de l'exercice s'élèvent à la somme de 2 453 792,82 euros, y compris une somme de 878 332,35 euros correspondant aux projets alloués par les différents Bureaux de l'exercice et non payés à la clôture de l'exercice.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS ET VARIATION

Subventions	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles subventions dédiées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Subventions	137 668,00	705 144,22	608 868,44	41 392,22
TOTAL	137 668,00	705 144,22	608 868,44	41 392,22
VARIATION DES SUBVENTIONS				96 275,78

PASSIF - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes				
A un an maximum à l'origine	3 851,25	3 851,25		
A plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	526 733,31	526 733,31		
Personnel et comptes rattachés	82 252,98	82 252,98		
Organismes sociaux	149 828,69	149 828,69		
Etat et collectivités publiques	82 467,78	82 467,78		
Dettes sur immobilisations				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 040 076,10	1 040 076,10		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 885 210,11	1 885 210,11		
Renvois				
Emprunts souscrits				
Emprunts remboursés				

LEO JEGARD ET ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

IMPOTS SUR LES PRODUITS FINANCIERS

Nature	Taux de l'impôt	Assiette de l'impôt	Impôt à payer
Obligations françaises, contrat de capitalisation	10,00%	605 928	60 593
Dividendes	15,00%	564	85
Titres de société immobilières, obligations étrangères et intérêts	24,00%	46 812	11 235
TOTAL		653 304	71 912

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Missions	Exercice	Exercice précédent
Certification des comptes annuels	23 400	24 204
Autres missions		
TOTAL	23 400	24 204

ENGAGEMENTS HORS BILAN**Indemnité de départ à la retraite :**

Compte tenu de l'effectif salarié de l'Association cette information est non significative.

Assurances-vie :

Les assurances vie en-cours de réalisation au 31 décembre 2017 s'élèvent à la somme de 544 368,71 euros

EFFECTIFS – REMUNERATIONS – BENEVOLAT**Effectif salarié :**

➤ Ingénieurs et cadres	8
➤ Agents de maîtrise	
➤ Employés et techniciens	12
➤ Ouvriers	

Rémunérations allouées aux membres :

Les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visées à l'article 20 de la loi n°2017-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement sont :
NEANT

Bénévolat :

L'association bénéficie des services de plusieurs bénévoles au siège social et en Province.

Le temps consacré à l'association peut être estimé à 10 personnes à temps plein.

Sur la base d'un SMIC mensuel chargé à 25%, le coût annuel peut-être évalué à 235 807 euros.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

Emplois :

EMPLOIS	Renvois de l'annexe	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (2)
1 - MISSIONS SOCIALES	2.1.1	14 505 570	13 800 426
<i>1.1 - Réalisées en France</i>			
- Actions réalisées directement		480 236	480 236
- Versements à d'autres organismes agissant en France			
<i>1.2 - Réalisées à l'étranger</i>			
- Actions réalisées directement		202 917	202 917
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes		13 822 418	13 117 274
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		1 088 727	1 088 727
<i>2.1 - Frais d'appel à la générosité public</i>	2.1.2	413 686	413 686
<i>2.2 - Frais de recherche des autres fonds privés</i>		675 041	675 041
<i>2.3 - Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</i>			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2.1.3	2 650 305	2 650 305
			17 539 458
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RESULTAT		19 333 329	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2.1.4	57 792	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		5 911 639	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			
V - TOTAL GENERAL		25 302 760	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			17 539 458

Missions sociales			
Frais de recherche de fonds			
Frais de fonctionnement et autres charges			
Total			

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**
COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC
Ressources :

RESSOURCES	Renvois de l'annexe	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice			3 266 587
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC			17 889 683
<i>1.1 - Dons et legs collectés</i>	2.2.1		
- Dons manuels non affectés		10 011 386	10 011 386
- Dons manuels affectés		6 032 045	6 032 045
- Legs et autres libéralités non affectés	2.2.2	1 413 848	1 413 848
- Legs et autres libéralités affectés			
<i>1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité public</i>	2.2.3	432 404	432 404
2 - AUTRES FONDS PRIVES			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		608 868	
4 - AUTRES PRODUITS	2.2.4		
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RESULTAT		18 498 551	
II - REPRISES DES PROVISIONS	2.2.5	69 643	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		5 524 338	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (voir tableau des fonds dédiés)			-483 576
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		121 500	
VI - TOTAL GENERAL		24 214 032	17 406 107
VI - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public			-17 539 458
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE			3 133 236
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total			

COMMENTAIRES DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

1 - CADRE LEGAL DE REFERENCE

L'ordonnance du 28 juillet 2005 prévoit que, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, il soit établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), accompagné des informations relatives à son élaboration.

Le CRC 2008-12 du 7 mai 2008 a décidé de modifier le règlement 99-01 (relatif aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et fondations préalablement modifié par le règlement CRC 2004-12). Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est désormais inclus dans l'annexe comptable et est établi selon les règles fixées par ledit règlement.

Le règlement CRC 2008-12 s'applique aux comptes des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

La ventilation entre les différentes rubriques des emplois du Compte d'emploi des Ressources a été faite sur la base suivante :

2.1 Règles et méthodes relatives aux postes d'emploi

2.1.1 Missions sociales : Missions et Communautés Religieuses

La réalisation des missions sociales de l'Association correspond à ses moyens d'action statutaires découlant de son objet (articles 2 et 3 des statuts de l'Association) :

- **« Article 2 : BUT – DUREE**

L'association a pour but de soutenir et promouvoir toutes les œuvres catholiques de rites orientaux dont l'action soit en Orient (Europe et Afrique Orientale, Asie), soit en France en lien avec l'Orient, telles que dispensaires, hôpitaux, crèches, orphelinats, etc... ainsi que les écoles et établissements poursuivant des buts de formation. Leur action éducative ou caritative s'exerce auprès des populations orientales de toute nationalité, notamment dans les régions d'amitié séculaire avec la France fondatrice de l'œuvre.

- **Article 3 – MOYENS D'ACTION**

Les moyens d'action de l'Association consistent notamment en conférences, publications, fêtes de bienfaisance ou à but d'éducation populaire, etc...

Elle verse des subventions et des secours aux organismes et aux personnes poursuivant une activité conforme à son objet défini à l'article précédent. »

Les aides ordinaires versées et les aides ponctuelles sont fixées par le Bureau de l'association après examen des projets présentés et acceptés.

Projets

Les projets soutenus par l'Association lui sont présentés par les Communautés Religieuses des pays définis à l'Article 2 des statuts de l'Association.

Information et sensibilisation

Les actions d'information et de sensibilisation en lien avec l'objet de l'Association et les projets auxquels elle vient en aide sont constituées par la publication d'un «Bulletin de l'ŒUVRE D'ORIENT », de « La lettre d'information de l'ŒUVRE D'ORIENT », par des publications et productions sur les pays et les projets soutenus par l'Association, et par des mailings ponctuels ayant pour but de sensibiliser le public sur les actions menées par l'Association.

2.1.2 Coût directs d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais engagés pour les actions de promotion et d'appel à la générosité, sous forme de mailings, et aux frais de gestion du traitement des dons :

- Conception des campagnes ;
- Rédaction et conception des mailings ou autres documents d'appel ;
- Frais d'envoi ;
- Frais de tenue et de mise à jour des fichiers de donateurs ;
- Campagnes de publicité institutionnelle ou spécifique ;
- Traitement des dons etc...

2.1.3 Frais de fonctionnement

Cette rubrique des emplois est constituée par les frais administratifs généraux en personnel, locaux, achats, déplacements, dépenses de fonctionnement, impôts et taxes, etc...

2.1.4 Dotations aux provisions

Cette rubrique correspond aux dotations aux provisions financières.

2.2 Règles et méthodes relatives aux postes de ressources

Les ressources nécessaires à la réalisation des missions sociales de l'Association correspondent aux ressources définies aux statuts (article 4 des statuts de l'Association) :

- « Article 4 : RESSOURCES

Les ressources de l'association se composent :

- 1 – de cotisations versées par ses Membres ; elles sont déterminées, pour chaque catégorie de Membres, par le Conseil d'administration et qui juge des dispenses qu'il peut décider d'accorder en raison de leur participation active au fonctionnement de l'Association ;
- 2 – des dons et legs ;
- 3 – des subventions publiques ou privées ;
- 4 – du profit des quêtes, offrandes et de toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par la loi. »

2.2.1 Dons

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

2.2.2 Autres produits liés à la générosité publique

Cette rubrique correspond essentiellement aux produits financiers.

2.2.3 Reprise de provision

Cette rubrique correspond aux reprises de provisions financières.